

Exercices

Question A – Quels types de comptabilité connaissez-vous ?

Question B – Définition de la comptabilité nationale.

Question C – Rappelez les conventions de la comptabilité nationale.

Question D – Objet et intérêt de la comptabilité nationale.

Question E – Définition du territoire économique.

Corrigé proposé

Question A. Quels types de comptabilité connaissez-vous ?

Il existe trois grandes familles de comptabilité, la comptabilité au sein des entreprises (la comptabilité générale et financière, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire), la comptabilité au sein des administrations publiques (la **comptabilité publique**) et la comptabilité de la nation (la **comptabilité nationale**).

- La **comptabilité générale et financière** vise l'enregistrement de façon chronologique de toutes les opérations effectuées par l'entreprise. C'est un outil d'information pour les partenaires de l'entreprise tel que les clients, les fournisseurs, les banquiers, les assurances, les pouvoirs publics.
- La **comptabilité analytique** ou comptabilité de gestion est une comptabilité non obligatoire, destinée principalement aux dirigeants de l'entreprise pour leur permettre de prendre de bonnes décisions. C'est une comptabilité basée sur l'analyse des charges et des coûts, elle vise l'analyse et la détermination des coûts et les résultats analytiques des produits et services que vend l'entreprise.
- La **comptabilité budgétaire** ne porte que sur les dépenses et les recettes de plusieurs exercices en faisant abstraction des créances et dettes. Elle s'intéresse à l'exécution de l'exercice de l'année et à la préparation de l'exercice à venir.
- La **comptabilité publique** est un ensemble de procédures macro-comptables qui déterminent les recettes et les dépenses de l'État et des collectivités publiques.
- La **comptabilité nationale** est un ensemble de comptes de la nation, c'est un outil indispensable pour la compréhension de l'économie de la nation. C'est une présentation de l'ensemble des informations chiffrées relatives à l'activité économique d'une nation. Elle décrit les mécanismes fondamentaux de la production, de la distribution, et de la dépense de la richesse de la nation.

Question B. Définition la comptabilité nationale ?

La comptabilité nationale est une représentation quantifiée et synthétique de l'économie faisant apparaître, selon un cadre comptable cohérent et rigoureux, la globalité des activités économiques d'un pays.

Question C. Rappelez les conventions de la comptabilité nationale

Comme toute comptabilité, la comptabilité nationale a un langage propre qui précise certaines notions et règles spécifiques d'enregistrements. Il existe pour la comptabilité nationale deux ensembles de conventions (langage et règles) :

1. Conventions communes avec la comptabilité générale

a. Cadre temporel

La comptabilité nationale, étant une comptabilité en termes de flux, est une comptabilité sur un exercice. En France la période retenue pour l'enregistrement est l'année civile. C'est-à-dire, la période commence le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre. Cette délimitation n'est pas fortuite, elle coïncide avec celle retenue par les différentes comptabilités sources principales d'informations utilisées par la comptabilité nationale.

Note

Malgré l'arrêt des comptes nationaux au 31 décembre de l'année n, compte tenu des délais d'établissement des comptes, la première évaluation des comptes de l'année n n'intervient qu'en mi-mai de l'année n+1 et les résultats semi-définitif en l'année n+2 et les résultats définitifs en n+3.

b. L'adoption de la partie double

Dans le cadre de la comptabilité générale, au sein des entreprises, la double inscription des opérations se fait automatiquement **chez le même agent et sur des comptes différents** (par exemple le compte banque et le compte achat de marchandises pour l'achat à crédit par l'entreprise SOMFI). Cette double inscription se fait en comptabilité nationale **d'un agent à l'autre pour une même opération** (en ressources pour l'un et en emplois pour l'autre). L'opération comptabilisée – soit elle porte le même nom et elle est enregistrée sur un même compte (exemple le versement des allocations familiales) – soit elle porte deux noms différents et elle est comptabilisée dans des comptes différents (par exemple le versement des salaires à des ménages).

c. L'enregistrement des opérations

Les opérations sont évaluées en valeurs monétaires et seuls les flux monétaires sont pris en compte.

2. Règles propres à la comptabilité nationale

Ces règles sont aussi bien relatives au langage qu'aux techniques d'enregistrement.

a. Le cadre spatial

Le cadre retenu par la comptabilité nationale est celui du territoire économique. Cette notion exclut le critère de nationalité, mais inclut plus celui d'intérêt économique.

b. La règle d'enregistrement

La comptabilité nationale s'intéresse aux relations qui s'établissent entre les agents (par exemple à l'entreprise et au ménage pour le versement du salaire). Toute opération est enregistrée simultanément et pour une valeur identique dans le compte de chaque agent, une première fois elle est enregistrée au crédit (ressources) et une deuxième fois au débit (emplois), sur la base des *droits constatés et non aux règlements effectifs*. Le solde apparaissant au débit.

c. Distinction des résidents des non-résidents

Le critère de résident est différent du critère de nationalité qui est une notion juridique d'appartenance à une nation. Le critère de résident est plus lié à la notion du territoire et d'activité. Est considérée comme résident l'unité institutionnelle (agent économique) ayant un centre d'intérêt sur le territoire économique pour plus d'un an.

d. Proposition d'une nomenclature des opérations et des agents

Cette classification par catégorie construit une harmonisation du langage qui précise les définitions des opérations et des agents.

e. Proposition d'une vision en termes de circuit

En accord avec la vision globale de la macroéconomie, trois circuits de synthèses sont proposés : un *circuit économique et comptable des principales fonctions* (Production-Répartition-Dépense); un *circuit économique des principaux agrégats* (PIB-Revenus-Dépenses), et un *circuit économique d'ensemble* (représentation sagittaire des agents, des opérations et du marché des biens et services).

Question D. Objet et intérêt de la comptabilité nationale

La comptabilité nationale en proposant un ensemble de conventions, de nomenclatures, et d'articulations des comptes vise 3 exigences :

- **Une exigence d'enregistrement**, l'enregistrement des opérations économiques réalisées par les agents économiques est saisi au niveau macroéconomique (compte écran).
- **Une exigence de simplification**, elle vise à représenter l'ensemble de l'économie sous une forme simplifiée. Ainsi, l'activité économique est vue au sein de la relation triple *production-répartition-dépense*.
- **Une exigence d'analyse**, la comptabilité nationale quantifie les comportements interdépendants des différents agents dans un circuit intégré qui constitue un outil de synthèse et d'analyse.

Elle présente ainsi un intérêt sur deux plans :

- D'abord, celui de la **prospective**, comme toute comptabilité de flux, la projection des variables permet aussi bien une analyse rétrospective que prévisionnelle. C'est un outil d'aide à la décision au-delà de la simple évaluation.
- Et enfin celui de l'**harmonisation du langage**, par les définitions et les conventions, la comptabilité nationale permet de standardiser et d'unifier le langage et les outils qui permettent les comparaisons internationales.

Question E. Définition du territoire économique

Le **territoire économique** d'un pays est composé de l'espace géographique administré par les pouvoirs publics. Il inclut le sol, l'espace aérien, les eaux territoriales, les gisements de pétrole et de gaz situés dans les eaux internationales s'ils sont exploités par des agents résidents, et les enclaves territoriales à l'étranger (représentations diplomatiques, bases militaires). Y sont exclues du territoire économique, les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), les enclaves extraterritoriales, qui sont des parties du territoire géographique du pays mais non administré par les pouvoirs publics (par exemple les représentations diplomatiques, le cimetière des soldats américains en Normandie, les principautés de Monaco, d'Andorre). Pour la France, elle représente l'hexagone, la Corse et les départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte).

La comptabilité nationale

La comptabilité nationale rassemble dans un cadre comptable cohérent toutes les opérations effectuées par les agents d'une économie nationale au cours d'une année. Le but est de connaître, de synthétiser et de décrire la situation de cette économie. Elle représente le cœur du système d'informations économiques.

1. Historique

Au sens strict, elle date des années 1930-40. Elle s'est par la suite généralisée dans le cadre des Nations Unies. Les périodes d'interventionnismes étant plus favorables au développement des statistiques, au contraire du laissez-faire qui en est hostile. La comptabilité nationale a ainsi contribué à développer des statistiques économiques et servir de référence nécessaire aux politiques économiques.

Dès l'Égypte antique, on a cherché déjà à quantifier les richesses avec les premiers recensements des hommes, amenant les premières recettes fiscales, ainsi qu'une meilleure organisation militaire. Avec l'époque *mercantiliste* (xviii^e) se développe l'arithmétique politique. Il s'agissait d'améliorer le rendement fiscal – recettes insuffisantes, impôts mal répartis. À la fin du xviii^e siècle, G. King établit un premier tableau avec une partie sur les revenus et une autre sur les dépenses.

Au xviii^e, le physiocrate F. Quesnay publie en 1758 un *tableau économique* qui sera considéré par les économistes la base de la comptabilité. Il souligne l'interdépendance des classes sociales (classe des propriétaires terriens, classe productive et classe stérile). Cette vision est en décalage avec la réalité à venir, notamment concernant la production industrielle. Son tableau cherche à montrer que les dépenses des uns entraînent un revenu pour d'autres (fondement des *comptes intégrés*).

Depuis, il faut attendre l'entre-deux-guerres pour retrouver les origines de la comptabilité nationale. Il s'agissait alors de ventiler au mieux le plan Marshall selon des niveaux de priorités (transport, logement, énergie...). La pensée keynésienne et le contexte de crise de 1929 vont contribuer au développement de l'analyse macroéconomique et de surcroît de la mesure statistique. On débouche alors sur des travaux précis de S. Kuznets, C. Clark, A. Sauvy, etc. Il apparaît pendant les années 40 les premiers systèmes de comptes nationaux en grande Bretagne sous l'impulsion, deux économistes keynésiens J. Meade et J. Tinbergen et en France par F. Perroux.

📌 Note

F. Perroux crée l'ISEA, future Insee. Qui en 1946 va prendre en charge l'essentiel de la formation des comptes. Associée à la planification indicative française du Commissariat général aux plans (46-47) de J. Monnet pour la reconstruction du territoire, la comptabilité nationale va devenir un outil fondamental pour l'intervention de l'État et l'analyse.

En 1950, L'*OECE* (l'organisation européenne de la coopération économique) publie un premier système de compte normalisé, repris ensuite par l'ONU. Ce système va devenir par la suite le système de comptabilité nationale des nations unies (SCN). Il va être révisé en 1968 et enrichi avec 2 tableaux de synthèses importants : un **TEI** (tableau inter industriel) et un **TOF** (tableau des opérations financières). En 1969, la CEE met en place le **SEC** (Système européen de comptabilité). La France a conservé son système de comptabilité nationale en parallèle, de 54 à 76. Depuis elle a adopté le système de comptes européens, le **SECN** (système élargi de comptabilité nationale, qui intègre les activités non marchandes). En 1993, les nations unies proposent un nouveau système de comptabilité nationale, le **SCN 93**. Il est le résultat de travaux des organes de l'ONU qui modifient les agrégats. Ce système va être transposé en Europe sous le nom de **SEC 95**, qui tend à s'imposer à tous les pays membres de l'Union européenne. La France applique ce système depuis 1999. Le SEC est renouvelé en 2000, 2005 et 2010 (SEC2010), successivement l'on cherche à optimiser les méthodes de calcul de données.

Notes

On compte en France **4 organismes** qui fabriquent les comptes :

- l'**Insee** réalise les comptes d'entreprises, des ménages et les synthèses nationales,
- la Direction de la prévision du **ministère de l'économie et des finances**, établit les comptes prévisionnels du reste du monde non pris en compte dans le PIB français,
- la **comptabilité publique** établit les comptes des administrations publiques et
- la **Banque de France** définit le compte financier et des institutions financières.

Certes, l'élaboration des comptes nationaux est définie par ces 4 organismes, mais l'ensemble est standardisé et puis synthétisé par l'Insee.

2. Conventions

Visant à la fois l'exhaustivité et la synthèse, la comptabilité nationale propose plusieurs conventions et règles :

2.1 Le cadre spatial et temporel

Pour l'économie française, le cadre temporel (l'exercice comptable) est celui de l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Au Japon, cette dernière est fixée au mois d'avril (avril année n à avril année n+1) et aux USA au 1^{er} juillet (juillet année n à juillet année n+1). Et pour le cadre spatial de *l'économie nationale* est retenu le **territoire économique national**. L'économie nationale française désigne l'ensemble des unités résidentes sur le territoire économique national qui désigne l'hexagone incluant les Principautés de Monaco et d'Andorre, les départements et régions d'outre-mer (DROM), les enclaves territoriales, l'espace aérien national et les eaux territoriales. Les COM (Collectivités d'outre-mer) ne sont pas comptés dans le territoire national.

📌 Note

Les unités résidentes sont des agents économiques ayant un intérêt sur le territoire pour une durée au moins égale à un an. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales. Les filiales des sociétés étrangères en France sont comptabilisées.

2.2 Les agents et opérations

Les agents sont à la fois institutionnels et fonctionnels. Ce double découpage conduit à un traitement différencié de l'information au niveau de la comptabilité nationale; soit cette information est traitée par les comptes des agents, soit elle est traitée par la participation productive à la création de la richesse des agents.

Sous l'angle institutionnel, un agent est un centre élémentaire de décision appelé *unité institution*. Le regroupement des unités institutionnelles forme des *secteurs institutionnels* qui sont construits à partir de la fonction principale qui caractérise les différentes unités institutionnelles. On retient 7 secteurs institutionnels (cf. *Focus, Thème 2*): Sociétés non financières (SNF = S_{11}), Sociétés financières (SF = S_{12}), Administrations publiques (APu = S_{13}), Ménages (M = S_{14}), Institutions sans but lucratif au service des Ménages (ISBLSM = S_{15}) et le reste du monde (RM = S_2).

Ces mêmes agents sont aussi regroupés en fonction de leur activité productive principale. Ainsi, sous cet angle fonctionnel, un agent est défini par une branche d'activité qui la caractérise (on lui associe un produit). Une branche regroupe des unités de production homogène, c'est-à-dire fabriquant des produits ou des services appartenant au même poste de la nomenclature des activités économiques (cf. NACE).

Les flux des opérations réalisés par les agents sont relatifs d'abord aux *opérations de biens et services*. Ces opérations décrivent des opérations de création et d'utilisation des produits (des biens ou services); puis *aux opérations de répartition*, elles expliquent comment la richesse créée par l'action de production est partagée. Elle est d'abord distribuée (**répartition primaire**) puis redistribuée (**répartition secondaire**); et enfin aux *opérations financières*, qui sont des opérations qui décrivent le **financement de l'économie**. Elles symbolisent les mouvements de créances et de dettes entre les agents économiques.

2.3 Les conventions comptables: principes d'enregistrement

En apportant dans ces conventions des spécificités propres à la comptabilité nationale, les comptables nationaux s'appuyant sur les principes d'enregistrement universels de toute comptabilité.

- **Enregistrement des stocks et flux**

Deux types de comptes sont retenus en comptabilité nationale : les comptes de stock et de flux.

- **Variation du patrimoine**

		Année <i>n</i> ↓			Tenu des comptes ↓
Flux ⇒		Comptes courants			Insee
Stock ⇒	Ouverture Compte patrimoine	Compte capital Compte financier	Compte de réévaluation et autres changements en volume	Fermeture Compte patrimoine	Banque de France

Le compte de stock ou le compte de patrimoine renseigne à une certaine date l'état (montant) de la valeur des actifs et des passifs contactés pour les agents. La mesure du patrimoine correspond à un inventaire du stock en début et en fin d'exercice. Ce compte de patrimoine rend donc compte de l'accumulation de richesse des secteurs institutionnels (ménages, entreprises, etc.) sous forme d'actifs non financiers ainsi que d'actifs et de passifs financiers. Ce compte présente les encours en fin d'année et les variations en cours d'année pour tous les types d'actifs et de passifs.

Les comptes de flux, plus nombreux, par contre enregistrent les opérations pendant l'exercice comptable. C'est le cas de toutes les opérations liées à la production (la valeur ajoutée...), de répartition (salaires, les impôts...) et de dépense (la consommation, l'investissement...). La majorité des comptes étudiés sont des comptes qui retracent des opérations de flux.

Seuls les *flux monétaires* au prix courant sont pris en compte comme représentant des flux réels, par conséquent elles décrivent des mouvements en sens inverse. L'Insee en plus des comptes annuels tient 4 comptes trimestriels, qui sont des comptes simplifiés, établis pour répondre au besoin d'informations conjoncturelles. Cela permet de connaître plus vite la situation de l'économie au cours de l'année.